



## MODALITES DE FORMATION AU TITRE DE COMMISSAIRE SPORTIF DEPARTEMENTAL (CS1)

### Principe de la formation

L'objectif est de permettre au maximum de judokas de se former tout au long d'une saison à l'exercice des tenues de table, de réussir l'examen et de rejoindre ainsi le corps des commissaires sportifs départementaux.

### Fonctionnement

#### *Pré-inscription et pré-requis*

- Chaque candidat devra prendre connaissance des modalités de formation et retourner la fiche d'inscription le jour du stage départemental le **6 octobre de 14h30 à 17h à Bourg de Péage (Espace Vercors)**.
- Le candidat doit être licencié.
- Le grade exigé est la ceinture **verte**.
- Les commissaires sportifs stagiaires seront au minimum âgés de **14 ans** (minimes 2<sup>ème</sup> année – né(e) en 2005).
- Le titre de CS de club est conseillé (homologué par votre professeur de judo).

#### *Les stages*

**Le samedi 6 octobre 2018 à Bourg de Péage de 14h30 à 17h**  
**et le samedi 19 janvier (lieu et horaires à déterminer)**

- Stage d'une durée d'environ 2 heures et demie.
- Présence obligatoire de tous les stagiaires en kimono. (Stylo)
- Les candidats recevront lors du premier stage des supports pédagogiques ainsi que leur dossier de formation sur lequel les conditions d'obtention du titre de CS1 sont inscrites (critères d'évaluation).

#### *Les compétitions*

- Les stagiaires devront être présents sur plusieurs compétitions de niveau départemental.  
*Les dates leur seront fournies suite au premier stage.*
- Les stagiaires seront répartis sur l'ensemble des tapis, pris en charge et conseillés par les instructeurs et des CS en titre.

#### *Examens*

- L'évaluation comprendra trois unités de valeur : un contrôle continu, une épreuve théorique et une épreuve pratique. Tous les détails leur seront communiqués avec leur dossier de formation.
- Les résultats seront connus par les candidats à l'issue de l'examen final.

#### *Engagement*

Les commissaires sportifs stagiaires devront faire en sorte de participer à l'ensemble du cursus de formation, sans lequel ils seront refusés à l'examen final. Les absences devront avoir été préalablement signalées et les horaires respectés.

La commission d'arbitrage

# DEMANDE DE CANDIDATURE A LA FORMATION CS1 2018 / 2019

*Merci de bien remplir lisiblement les informations pour éviter toute erreur*

<b><u>NOM Prénom</u></b>				<b>PHOTO</b>
<b>Date de naissance</b>				
<b>Adresse</b>				
<b>Code postal</b>		<b>Ville</b>		
<b>Téléphone Fixe</b>				
<b>Téléphone Portable</b>				
<b>Adresse E-mail (très lisible)</b>				
<b>Club</b>				
<b>Grade Judo</b>				
<b>Catégorie d'âge:</b>	Minime	Cadet (te)	Junior	Sénior
<b>Titulaire du CS de club</b>	oui		non	

**Signature du candidat**

**signature des parents**

**signature de l'enseignant**

**A retourner le jour du stage départemental qui aura lieu :  
Le samedi 6 octobre de 14h30 à 17h à Bourg-de-Péage**